

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

N°9

OBJET :
DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT A LA
COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES
CHARGES TRANSFEREES

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : 03 JUL. 2026

Publiée le : 03 JUL. 2026

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : 03 JUL. 2026

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE MONTMORENCY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 25 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à la salle des Fêtes, 3 avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, Mme DAUBELCOUR, M. DALOYAU, Mme BERRA, M. ASSARINI, Mme ANGELO, M. GUIRAUDET, Mme BOEHM, M. GALLIMIDI, M. PRIOLON, Mme HAGEGE RADUTA, M. FOURNIER, Mme CLEMENT, Mme CHARBONNIER, M. BARSIKIAN, M. WISS, Mme EHLE, M. GINDROZ, M. GELLER, Mme PARIENTI, Mme BOUKABOU HLALI, M. BUTHION, M. ARNOULT, Mme M. JACQUET, Mme SOVERAN, M. ZUILI, M. DUCHÊNE, Mme AGOSTINI.

Absent excusé :

Mme LIMAN Procuration à M. PRIOLON
Mme F. JACQUET Procuration à M. BRIANCHON
M. TAYBI Procuration à M. GELLER
Mme ELAIC Procuration à Mme ANGELO

Secrétaire de séance :

Caroline SOUMAT

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

DELIBERATION N°9

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21 et L.2121-33,

Vu le Code général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV prévoyant la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée – Forêt de Montmorency du 29 avril 2026 ayant pour objet la fixation de la composition de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

Considérant le renouvellement général du conseil municipal suite aux élections municipales de mars 2026,

Considérant que la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges a été instituée pour l'évaluation des transferts de charges entre l'EPCI et les communes membres et qu'elle réalise un rapport chaque année sur l'évaluation desdits transferts qui est présenté en Conseil municipal,

Considérant qu'en application de la délibération précitée du 29 avril 2026, la liste des représentants susceptibles de siéger au sein de la CLECT doit être arrêtée sur délibération des communes,

Vu la présentation à la commission d'Administration Générale du 18 juin 2026,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil Municipal,

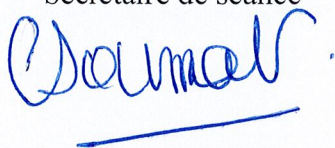
PROCEDE à la désignation d'un conseiller municipal représentant la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées :

Est candidat : M. BRIANCHON

Est élu à l'unanimité : M. BRIANCHON

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Caroline SOUMAT
Secrétaire de séance



Maxime THORY

Maire de Montmorency

Président de la Communauté d'Agglomération

Plaine Vallée - Forêt de Montmorency

